



## Service Enfance

84 rue de Paris

95380 LOUVRES

Tél : 01.34.31.31.00 / 04

A Louvres,

Le mardi 03 décembre 2019.

### **Objet : Application des quotients pour les activités de la ville de Louvres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Madame, Monsieur,

Comme l'année précédente, la période retenue par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'examen de vos droits aux prestations est l'année civile.

Cet examen du quotient familial se fera pour les familles Lupariennes et les familles résidentes à l'extérieur de la ville.

Ainsi les revenus 2018 que vous avez déclarés aux impôts, en mai 2019, serviront à la CAF au calcul de vos droits pour toute l'année 2020.

Nous invitons toutes les familles ne percevant plus ou pas de prestations de la CAF, de bien vouloir nous envoyer **avant le 31/01/2019, la photocopie du ou des avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018** afin de calculer au plus juste leur quotient familial.

Faute de ce ou ces justificatifs, nous vous rappelons que le tarif le plus élevé vous sera appliqué pour chaque activité.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

*Avec nos meilleures et cordiales salutations.*

Le Maire

Jean-Marie FOSSIER.